

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

La nouvelle embauche en contrat

- Emploi -

Date de mise en ligne : jeudi 10 novembre 2005

Description :

Le centre d'affaire de l'aéroport accueillait, hier soir, une réunion d'information sur le contrat « nouvelles embauches » qui vient de faire son apparition dans le monde du travail français.





Le centre d'affaire de l'aéroport accueillait, hier soir, une réunion d'information sur le contrat « nouvelles embauches » qui vient de faire son apparition dans le monde du travail français.

« A ce jour, plus de 2000 contrats CNE ont été conclus par les entreprises des Alpes-Maritimes » M. Pastorini, représentant de l'URSSAF, démontrait, chiffres à l'appui, que cette nouvelle initiative avait été fortement suivie par les entreprises du département.

Qu'est ce qu'un « Contrat Nouvelles Embauches » ?

C'est un contrat accessible à toutes entreprises ou associations employant moins de 20 salariés. Le CNE est un CDI particulier dont la procédure de rupture est simplifiée pendant les deux premières années considérées comme une période d'adaptation et de consolidation de l'emploi.

Le CNE doit être établi par écrit et doit comporter toutes les dispositions particulières applicables pendant les deux premières années d'application de ce contrat.

Contrairement au contrat à durée indéterminée, la rupture d'un contrat nouvelle embauche ne nécessite pas un motif de rupture et une simple lettre recommandée suffit à mettre un terme au contrat.

En cas de rupture de contrat à l'initiative de l'employeur, sauf faute grave, le salarié bénéficie d'une indemnité de 8% de son salaire brut. La même société devra s'acquitter auprès de l'Assedic d'une contribution de 2%.



Le côté obscur du CNE

Certes, le contrat nouvelle embauche semblerait être une nouvelle solution à l'éradication d'un chômage bien trop présent sur le territoire national mais, malheureusement, chacun ne voit pas d'un très bon oeil l'arrivée de ce nouveau contrat.

« Nous avons créé cinq CNE dans notre société et deux d'entre eux se sont trouvés confrontés à des problématiques inhérentes à ce contrat. Le premier a vu un prêt bancaire lui être refusé alors que le second n'a pu obtenir un contrat

La nouvelle embauche en contrat

de location d'appartement car ils étaient en CNE ; » Un responsable des ressources humaines d'une entreprise de la région soulève une problématique qui montre bien que si le CNE connaît un franc succès, il lui reste encore à rentrer dans les mœurs.

Alors, bouffée d'oxygène pour les entreprises ou lourd fardeau à porter par les salariés ?

Il faudra certainement quelques mois ou quelques années pour connaître les tenants et les aboutissants d'un contrat qui, s'il connaît un franc succès, se doit de faire ses preuves.

Franck Viano